



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 11/06/2026



L'an deux-mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - M. MERSALI -
Mme CUILIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -
M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN -
Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON -
M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS -
M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme
SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Pouvoirs : M. GACHET à M. WAHARTE - Mme CZURKA à Mme ATTAF

Absents :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

DON DU MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE G. BRASSENS**N° Acte : 8.9**

Délibération n°26-131

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le réseau des médiathèques propose un nouveau projet d'établissement pour l'annexe de quartier G. Brassens, lui permettant de redynamiser sa fréquentation, de répondre aux enjeux sociétaux que sont le développement de l'enfant et le soutien à la parentalité.

Considérant que ce nouveau projet entraîne le réaménagement des espaces et l'acquisition d'un mobilier adapté aux publics cibles, la Direction des Médiathèques souhaite présenter une délibération permettant de prévoir dans un premier temps le réemploi du mobilier par les différents services de la ville, les écoles et les associations locales mais également par le COBIAC, organisme en faveur du développement de la lecture et des bibliothèques à travers le monde. Le mobilier ne trouvant pas preneur fera l'objet d'un recyclage par la Ville de Vitrolles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ses avenants et tous les actes techniques associés.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 10 juin 2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. COPPENS



M. HABASTIDA

